

En passant par la LORRAINE Une affiche prestigieuse pour cette rentrée 2013!

FEMME AVENIR Lorraine (54) a eu le plaisir d'accueillir Maryse Viseur, Présidente de Femme Avenir et Marie Jo Zimmermann, Députée de Moselle et Vice-présidente de la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Après un mot d'accueil d'Anne Sophie Gavrilloff, chargée de mission 54, **Maryse Viseur rappelle que Femme Avenir est un mouvement historique et tellement moderne, force de proposition pour apporter dans le discours actuel son analyse pragmatique des problèmes de sociétés grâce au travail de ses délégations, sa complémentarité et donc un équilibre dans les débats et dans l'exercice démocratique sans oublier sa farouche volonté de permettre à un plus grand nombre de femmes d'être élues dans différentes assemblées.**

Marie Jo Zimmermann rappelle son travail sur l'égalité « hommes – femmes » engagé depuis 1998, date à laquelle elle fait son entrée à l'Assemblée Nationale. Elle ne se considère pas comme une féministe mais estime qu'il est juste de rétablir l'égalité entre les hommes et les femmes dans notre société.

Elle a passé 7 ans à la tête de l'Observatoire sur la parité et s'est donnée comme mission de faire connaître médiatiquement l'égalité « hommes – femmes ». Elle considère qu'il convient également d'imprégner ce principe dans l'éducation des enfants.

Plusieurs lois majeures ont fait progresser les droits des femmes :

- celle d'**Yvette Roudy** en 1983,
- celle de **Catherine Génisson**, qui précise et complète la première loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 13 juillet 1983 (loi Roudy),
- la **loi Copé-Zimmermann relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance des sociétés françaises**. Elle prévoit notamment que les conseils d'administration des entreprises moyennes ou grandes est composé « en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes », et que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 40 % dans ces sociétés.

On note qu'il y a aujourd'hui environ 25 % de femmes dans les conseils d'administration des entreprises côtés. Jusqu'à présent, les entreprises ont utilisé des moyens détournés pour atteindre le seuil, notamment l'ajout d'un administrateur ; aussi, la progression vers les 40 % sera probablement plus lente d'ici à 2018.

Ceci est un 1^{er} pas vers l'égalité mais il serait pertinent que les organes de décision (comités de direction ou exécutifs) aient le même quota à respecter.

- la **loi Sauvadet de mars 2012** destinée à réduire la précarité dans la fonction publique et à **instaurer un quota de 40 % de femmes hautes fonctionnaires nommées chaque année à partir de 2018**. Les femmes constituent 60 % des effectifs mais seulement 10 % sont des hauts fonctionnaires. Le texte instaure un pourcentage minimum de personnes de chaque sexe dans les nominations à quelque 4 000 postes de la haute fonction publique : 20 % en 2013 et 2014, 30 % de 2015 à 2017 et 40 % à partir de 2018.

Marie Jo Zimmermann indique que plusieurs éléments l'ont marquée lors de son travail en faveur de l'égalité « hommes-femmes » : la situation de détresse dans laquelle peut se retrouver une 1^{ere} épouse divorcée, la problématique du temps partiel qui pénalise les femmes, le mépris de certains

dirigeants d'entreprises à faire appliquer les lois mentionnées ci-dessus, l'écart de salaire sur un poste identique (en moyenne, 25 %), ...

La marche vers l'égalité « hommes-femmes » progresse et une prise de conscience a eu lieu. On constate de nombreuses avancées des droits des femmes ; cependant le combat reste permanent.

Sur le plan politique, les femmes ont souvent à faire face à une double opposition : les hommes élus depuis de nombreuses années et les jeunes loups inexpérimentés.

Pour autant, la parité leur permet de se faire une place dans la vie des collectivités territoriales, y compris dans les exécutifs, et de décrocher des mandats nationaux. Les difficultés demeurent : **sur 198 élus UMP, il convient de signaler qu'il y a seulement 27 femmes ...**

A noter, la place significative faite aux femmes aux élections régionales et européennes où s'applique la règle de la parité stricte.

La constitution d'un binôme pour les élections départementales est probablement l'unique façon d'arriver à la parité.

Maryse Viseur remercie l'assemblée pour cette belle réunion qui marque l'engagement de FEMME AVENIR dans les campagnes à venir tout en apportant son soutien aux FEMME AVENIR candidates aux prochaines élections municipales.